



Utilisation permanente d une servitude pour travailler

Par **PCV**, le **25/10/2010** à **16:15**

Bonjour, je suis propriétaire d un appt dans une copropriete recente. il y a en dessous de mon appartement une servitude donnant acces a l entrepot d une ste. au niveau 0 (rdc) des parking appartenant egalement a cette entreprise (il sont coproprietaire avec notre immeuble). LITIGE. cette entreprise utilise cette servitude bien sur pour acceder a leurs parkings mais egalement pour acceder a leur entrepot....le probleme est que leur camion ne rentre pas dans cette entrepot et qu ils utilisent a longueur de journee un chariot elevateur afin de charger et decharger le dit camion. cette elevateur (a gaz) ainsi que le personnel l utilisant font un bruit insupportable du lundi au vendredi. malgre plusieurs appels et lettre RAR il reste sur leur position et continue a travailler dans cette servitude. question / ont ils le droit d utiliser cette servitude pour travailler toute la journee .merci de votre attention

Par **mimi493**, le **25/10/2010** à **18:13**

Tout dépend de la rédaction de la servitude

Par **PCV**, le **26/10/2010** à **11:36**

deja merci de repondre! bonjour le redactionnel indique seulement un acces a leur entrepot et l utilisation de vehicule leger. mais en fait ils utilisent un poid lourd et en plus le fameux elevateur qui circule pendant des heure pour charger et decharger au sein de la

servitude.